

# COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/11/2022 à 20h30

---

Président de la séance : Mme Michèle MALFANT, Maire

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs BOURGON Jérôme, CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, M. PAPARIC Thierry, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Le quorum est atteint.

Guytaine VIDAL, secrétaire de mairie, assistait à la réunion.

### **Ordre du jour :**

Validation du compte rendu du conseil municipal du 26/09/2022. Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **1- Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.**

Le Conseil Municipal **ADOpte** le principe de couper l'éclairage public toute ou partie de la nuit, et **DONNE** délégation à Mme le Maire pour prendre l'arrêté de police détaillant les horaires et modalités de coupure de l'éclairage public et dont publicité sera faite le plus largement possible.

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

#### **2- Inscription des chemins de randonnées au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée)**

Le Conseil Municipal **RAPPELLE** l'intérêt général du PDIPR pour la protection des chemins et la valorisation de son territoire à travers la randonnée. Il **PREND ACTE** du PDIPR proposé par le Département ; et **DECIDE** de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des circuits de randonnée proposés sur le territoire communal, et d'inscrire au PDIPR, les chemins suivants :

Du chemin de **grande randonnée GR N° 300**, dénommé chemin de « Saint Michel »

Du chemin de **grande randonnée GRP**, dénommé RBCM « Robe de Bure et Cotte de Maille »

Du chemin de **grande randonnée GR N° 40**, dénommé « Tour des Volcans du Velay »

Du chemin de **petite randonnée PR N° 369**, dénommé « Le Marais de Lair »

#### **INSCRIT au PDIPR les tronçons d'itinéraires traversant des biens de section suivants :**

Section de Vissac, parcelle B 1502 (GR300)

Section de Chantuzier, parcelle ZK 0046 (GR40)

Section de Chantuzier, parcelle C 843 (PR369)

**PREND ACTE** du fait que les tronçons des chemins situés sur des parcelles privées (figurant en rouge sur les cartes réalisées par le Département) ne sont pas inscrits au PDIPR ;

**S'ENGAGE** à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR ;

**S'ENGAGE** à inscrire les itinéraires concernés et la volonté de les pérenniser dans les documents d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de leur élaboration (SCOT, PLU, PADD, DOG, PDU) ;

**S'ENGAGE** en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'un tronçon de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au Conseil Départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé.

Vote : Pour unanimité (11 voix)

### **3- Gîte de Vissac**

Dans le cadre de sa maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation de l'ancienne mairie de Vissac en gîte, Mme Carine BERNARD, architecte nous propose un avant-projet chiffré qui s'élève à 173 777,43 € TTC, pour une surface totale de 60.1 m².

Le Conseil Municipal **DECIDE** de ne pas donner suite à ce projet, les prix étant actuellement beaucoup trop élevés.

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

### **4- Création d'un emploi permanent**

Mme le maire explique qu'il y a la nécessité de créer un emploi de secrétaire de mairie à temps complet pour pouvoir faire face à l'augmentation permanente de travail administratif à la mairie.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la création d'un emploi permanent de secrétaire de mairie à 35h hebdomadaire à compter du 01/01/2023. (L'emploi actuel est de 20h hebdomadaire)

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

### **5- Avenant N°1 Lot Terrassement, travaux mur de soutènement à Vailhac**

Madame le Maire explique aux Conseillers qu'il est nécessaire de prévoir des modifications sur le Lot Terrassement concernant les travaux du mur de soutènement à Vailhac.

Les travaux d'évacuation de l'ancien mur, initialement prévus par l'entreprise DELORME-TRAMONTIN, ont été réalisés par les employés communaux, ce qui se traduit par une moins-value concernant ce lot.

Le lot terrassement, initialement prévu à 12 288 € HT, est ramené à 11 576 € HT, soit 13 891.20€ TTC.

La moins-value totale engendrée par cet avenant au Lot terrassement est de 712 € HT, soit 854.40 € TTC.

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'avenant 1 au lot terrassement.

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

### **6- Délibération Modificative du budget 2022**

Section de fonctionnement :

- Augmentation de crédits de dépenses au compte 7068129 (reversement de la redevance pour la modernisation des réseaux de collecte) : 2 136 €
- Diminution de crédits de recettes au compte 022 (dépenses imprévues) : 2 136 €

Section d'investissement :

- Augmentation de crédits de dépenses aux comptes :
  - 204172 (Autres EPL – Bâtiments et installations) : 11 000 €
  - 21533 (Réseaux câblés) : 5 000 €
  - 2313 (Constructions, mur à Vailhac) : 20 000 €
  - 2315 (Assainissement Chantuzier) : 98 000 €
- Augmentation de crédits de recettes au compte 1641 (emprunt) : 134 000 €

Vote : pour à l'unanimité (11 voix)

### **Informations diverses :**

- Le SICTOM change son fonctionnement et passera les semaines paires pour ramasser les ordures ménagères et les semaines impaires pour les déchets recyclés (cartons, papiers, ...)

- Eclairage public : Programme LED envisagé sur toute la commune, voir subvention en 2023. Eteindre 1 lampe sur 2 : techniquement impossible. Eclairage public Chantuzier et Auteyrac avec abaissement de 50% entre 23h et 4h (pas d'extinction sinon on va payer 48 € TTC supplémentaire par lampe pour la reprogrammation).

Madame le maire lève la séance à 23h

Fait à Lachaud-Curmillhac, le 21/11/2022

Mesdames Yolande BONHOMME et Michèle Malfant,